

Wimereux, le 22 juin 2018

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N/Réf. : FR/SG/GM/N°063

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil Municipal

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

☞ **JEUDI 28 JUIN 2018 à 20 H 00**

ORDRE DU JOUR

- ☒ Désignation du secrétaire de séance.
- ☒ Adoption du procès verbal de la séance du 11 avril 2018.

➤ **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIERES**

- 1** ⇒ Création d'un poste de directeur des services techniques – Emploi fonctionnel.
- 2** ⇒ Création de deux emplois permanents à temps non-complet.
- 3** ⇒ Création d'un emploi permanent à temps complet.
- 4** ⇒ Recrutement de personnels saisonniers pour le pôle sportif et le pôle Saint Jean durant la saison estivale 2018.
- 5** ⇒ Recrutement de personnels saisonniers (M.N.S.) durant la saison estivale 2018.

6 ⇒ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – Ville & CCAS – année 2018.

7 ⇒ Budget ville – Admissions en non-valeur.

8 ⇒ Marché de services lié à l'exploitation thermique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments de la ville de Wimereux – Avenant n°10.

➤ **DIRECTION DE L'URBANISME**

9 ⇒ Mutualisation – Modification de la convention relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

➤ **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

10 ⇒ Réaménagement de l'Avenue Foch – Conventions de co-maitrise d'ouvrage pour les phases 1 et 2 relatives aux travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux – FDE 62 - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

11 ⇒ Réaménagement de l'Avenue Foch – Convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'assainissement entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Commune de Wimereux.

12 ⇒ Réaménagement de l'Avenue Foch – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Wimereux et la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour la mise en place de colonnes enterrées.

13 ⇒ Convention pour la dissimulation de réseaux d'Orange – Avenue Foch – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

14 ⇒ Avenue Foch - Convention de servitude pour le renouvellement des réseaux souterrains d'ENEDIS - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

➤ **DIRECTION DE L'ANIMATION - CULTURE**

15 ⇒ Entretien de l'orgue de Wimereux – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France.

16 ⇒ « Fête de la Moule » - Demande de subvention dans le cadre des fêtes traditionnelles du Grand Site des Deux Caps.

17 ⇒ Règlement intérieur des ateliers école municipale des sports et du pôle sportif – Adoption.

➤ **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

18 ⇒ Mise en place de la plateforme « eTicket » - Mise à jour des règlements des cantines et garderies scolaires municipales.

➤ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

19 ⇒ Convention concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

➤ **MULTI-ACCUEIL NOUGATINE**

20 ⇒ Protocole de mise en sûreté du multi-accueil « Nougatine » et du relais assistantes maternelles « Les Petits Loups » - Approbation.

➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

21 ⇒ Restauration de l'Eglise de l'Immaculée Conception – Convention de financement Ville de Wimereux – Association des Amis de l'Eglise de l'Immaculée Conception – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

22 ⇒ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n°27 du 13 décembre 2017.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.

Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 juin 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATION N°1 : CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – EMPLOI FONCTIONNEL.

La création de cet emploi fonctionnel permettra de répondre aux besoins du service en termes de compétences managériales et techniques liées à la gestion des services techniques.

DELIBERATION N°2 : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET.

Cette délibération ouvre deux postes d'adjoints techniques à temps non-complet (17 H 30 hebdomadaire), permettant ainsi la nomination de deux agents.

DELIBERATION N°3 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET.

Cette délibération ouvre un poste d'adjoint technique qui exercera ses missions au Centre Municipal.

DELIBERATION N°4 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS POUR LE POLE SPORTIF ET LE POLE SAINT JEAN DURANT LA SAISON ESTIVALE 2018.

La ville de Wimereux va recruter des saisonniers en qualité d'adjoint territorial d'animation pour permettre l'accueil, l'encadrement et la sécurité des jeunes pendant les animations sportives et de loisirs de la saison estivale 2018.

DELIBERATION N°5 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS (M.N.S.) DURANT LA SAISON ESTIVALE 2018.

Pour la saison estivale 2018, la Ville de Wimereux va recruter 1 chef de poste, un adjoint au chef de poste et six sauveteurs qualifiés en qualité de contractuels pour la surveillance et assurer des missions de surveillance de la plage et des baignades, au Poste de Secours de la Digue Promenade de la Commune.

DELIBERATION N°6 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE – VILLE & CCAS – ANNEE 2018.

Cette délibération va permettre aux agents remplissant toutes les conditions nécessaires de bénéficier d'un avancement de grade en 2018.

DELIBERATION N°7 : BUDGET VILLE – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 848,00 Euros. Monsieur le Maire précise que toutes les démarches ont été effectuées pour obtenir l'encaissement de ces sommes, et propose, compte tenu de ces éléments, leur admission en non-valeur.

DELIBERATION N°8 : MARCHE DE SERVICES LIE A L'EXPLOITATION THERMIQUE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS DE LA VILLE DE WIMEREUX – AVENANT N°10.

Cette délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché n° 2010.003 concernant l'exploitation des installations de chauffage pour les bâtiments de la ville. L'avenant a pour objet de prolonger le marché jusqu'à la notification du prochain titulaire du marché.

DELIBERATION N°9 : MUTUALISATION – MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS).

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, à l'issue de l'abandon par les services de l'Etat de l'instruction des autorisations du droit des sols, (ADS) au 1^{er} juillet 2015, de confier ces missions au service mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Après 3 années de fonctionnement il paraît nécessaire d'y apporter quelques ajustements tels que : un coût fixe à l'acte, une pondération à l'acte, une facturation deux fois par an. Il sera demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

DELIBERATION N°10 : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE FOCH – CONVENTIONS DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES PHASES 1 ET 2 RELATIVES AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – FDE 62 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER

La ville s'est engagée à réhabiliter l'avenue Foch. Dans le cadre de cette réhabilitation, l'éclairage public vieillissant et très consommateur d'énergie sera renouvelé et les différents réseaux seront enterrés. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage (une par tranche) avec la Fédération Départementale de l'Energie Pas de Calais (FDE 62).

DELIBERATION N°11 : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE FOCH – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE SUR L'ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS ET LA COMMUNE DE WIMEREUX.

Par délibération N°9 en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a donné son accord sur le projet de restructuration de l'avenue Foch. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Dans ce cadre, le projet de réaménagement de l'Avenue Foch concernant la mise en place des techniques alternatives s'en trouve modifié du fait que le volume d'eau pluviale récupérée des habitations augmente le volume du bassin de 405 m³ à 1 000 m³. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être rédigée en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais et tous les documents y afférant.

DELIBERATION N°12 : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE FOCH – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE WIMEREUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES.

Par délibération N°9 en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a donné son accord sur le projet de réaménagement de l'avenue Foch. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « collecte des déchets ménagers » a été transférée à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Dès lors, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Foch, des colonnes enterrées vont être installées au niveau du parking Foch sachant que le génie civil incombera à la Ville et les contenants à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être rédigée en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CAB et tous les documents y afférant.

DELIBERATION N°13 : CONVENTION POUR LA DISSIMULATION DE RESEAUX D'ORANGE – AVENUE FOCH – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER

La ville s'est engagée à réhabiliter l'avenue Foch. Dans le cadre de cette réhabilitation, les réseaux aériens d'Orange seront enfouis. La convention particulière entre la Commune et Orange a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre pour les travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques avenue Foch. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière concernant la dissimulation des réseaux Orange avenue Foch.

DELIBERATION N°14 : AVENUE FOCH - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE RENOUELEMENT DES RESEAUX SOUTERRAINS D'ENEDIS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'avenue Foch, ENEDIS souhaite profiter de l'ouverture de tranchées pour renouveler ses réseaux souterrains haute-tension existants. Le cheminement de la tranchée passant par 3 parcelles appartenant à la commune, une convention de servitude doit être signée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N°15 : ENTRETIEN DE L'ORGUE DE WIMEREUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DES HAUTS DE FRANCE.

L'orgue Speechly & Ingram de l'église de Wimereux est le seul instrument de facture anglaise de la région. Son utilisation régulière, tant pour les événements culturels que culturels, nécessite un accord et une révision annuelle de sa mécanique pour laquelle il sera demandé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

DELIBERATION N°16 : « FETE DE LA MOULE » - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FETES TRADITIONNELLES DU GRAND SITE DES DEUX CAPS.

Le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre du Label Grand Site des Deux Caps, a mis en place une subvention pour les Fêtes traditionnelles. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de redemander la subvention d'un montant de 1 000.00 €uros (mille euros) pour l'édition 2018 de la fête de la Moule.

DELIBERATION N°17 : REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DU POLE SPORTIF – ADOPTION.

Cette délibération a pour objet de mettre à jour le règlement du Pôle Sportif de la Commune dans le cadre de la mise en place de la plateforme e-Ticket qui va permettre de gérer de manière dématérialisée les inscriptions.

DELIBERATION N°18 : MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME « ETICKET » - MISE A JOUR DES REGLEMENTS DES CANTINES ET GARDERIES SCOLAIRES MUNICIPALES.

Cette délibération a pour objet de mettre à jour les règlements des cantines et garderies scolaires dans le cadre de la mise en place de la plateforme e-Ticket qui va permettre de gérer de manière dématérialisée les inscriptions.

DELIBERATION N°19 : CONVENTION CONCERNANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT NATIONAL DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention afin que la commune devienne guichet enregistreur pour les demandes de logement social.

DELIBERATION N°20 : PROTOCOLE DE MISE EN SURETE DU MULTI-ACCUEIL « NOUGATINE » ET DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « LES PETITS LOUPS » - APPROBATION

Suite à la circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant, un protocole a été rédigé afin de mettre en sécurité les usagers et agents du multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles « les petits loups ». Celui-ci a été validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT). Il sera demandé au conseil municipal de l'adopter.

DELIBERATION N°21 : RESTAURATION DE L'EGLISE DE L'IMMACULEE CONCEPTION – CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE DE WIMEREUX – ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE DE L'IMMACULEE CONCEPTION – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

La convention a pour objectif de préciser les rapports entre la ville de Wimereux et l'Association des Amis de l'Eglise de l'Immaculée Conception en vue du financement du projet de restauration de l'édifice.

DELIBERATION N°22 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 27 DU 13 DECEMBRE 2017.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.